



CHANGEMENT / AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

PIECES A FOURNIR

- copie intégrale certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois des époux (**fournir l'original de ces documents et non une copie**).
- copie du contrat de mariage éventuel,
- copie recto-verso des pièces d'identité pour chacun des époux,
- copie du livret de famille (en ce compris les pages relatives aux enfants),
- justificatif de domicile,
- questionnaire d'état-civil dûment complété,
- noms, prénoms et adresses des enfants des époux sur papier libre,
- courrier signé des époux indiquant le choix du nouveau régime matrimonial ou de l'aménagement souhaité,
- et toutes pièces relatives aux éventuels biens mobiliers et immobiliers concernés par ce changement de régime (titres de propriété, attestation de valeur, relevés de comptes, tableaux d'amortissement, etc.),
- copie des RIB respectifs des époux (afin de nous permettre de vous restituer le trop-perçu éventuel à la clôture du dossier),
- prévoir un chèque de provision à l'ordre de « GMH NOTAIRES » pour l'établissement d'un projet d'acte ou d'une consultation écrite, et le règlement des premiers débours.

Après réception des pièces et un rendez-vous, un projet de changement de régime matrimonial sera adressé aux parties, assorti du montant des frais, droits et émoluments afférents audit acte.

